Il est lié aussi au débat sur l'avenir des provinces et, plus récemment également, le président de groupe l'a évoqué dernièrement, sur la taille des communes. C'est un débat que l'on ne pourra pas éluder, qui est un énorme projet aussi, et on pourrait peut-être remettre à jour une opération de fusion des communes.

Ma réponse, Monsieur le Député, est que ce débat doit être approché dans sa globalité et que c'est l'ensemble du paysage institutionnel qui doit être questionné et pas uniquement l'un des aspects de celui-ci.

Je vous remercie.

M. le Président. **-** La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse, que je partage, parce que c'est l'avenir du débat sur les provinces et l'avenir du paysage supracommunal en Wallonie qui est en jeu. Comme vous l'avez fort justement indiqué, la supracommunalité connaît des formes d'organisations différentes sur le territoire de la Wallonie. Je pense que l'une des clés du succès de la réforme est peut-être, précisément, de prendre en considération ces différentes formes de la supracommunalité telles qu'elles existent en Wallonie. J'ai toute confiance que nous parviendrons à faire cela ensemble.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DRÈZE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CAPACITÉ DU FOREM À RÉALISER SES MISSIONS AVEC 600 EMPLOIS EN MOINS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERTES D'EMPLOIS AU SEIN DU FOREM »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « la capacité du FOREm à réaliser ses missions avec 600 emplois en moins » ;
- de M. Legasse, sur « les pertes d'emplois au sein du FOREm ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, je dirais que rien ne va plus et que je suis inquiet. Pourquoi suis-je inquiet ?

Parce que vous nous aviez indiqué ce que nous ignorons tous il y a quelques semaines, à savoir que le FOREm se reposait aussi sur les aides à l'emploi pour son propre personnel, à travers le dispositif APE – ce sont 243 personnes, si ma mémoire est bonne – ce qui est étonnant, voire curieux, mais ce qui n'est répréhensible en soi et a été approuvé par les ministres précédents.

Nous apprenons, ce lundi, à travers la presse, qu'au-delà de ces APE il y a aussi 56 PTP qui travaillent au FOREm et, semble-t-il, 290 équivalents temps plein financés par le plan Marshall, deux mesures qui sont aussi supprimées, sans perspective de remplacement connue. Il est également question de l'incertitude de l'administratrice générale par rapport au Fonds social européen, qui parle de 600 postes d'emploi en moins dans les années qui viennent, alors que les missions du FOREm ne sont pas toujours remplies, notamment celles prévues au contrat de gestion. Nous en avons encore parlé ce matin :

- le dossier unique partagé avec les partenaires du FOREm se fait attendre depuis longtemps ;
- l'accompagnement adapté pour les chômeurs âgés, les prépensionnés en RCC et les travailleurs à temps partiel — vous l'avez dit il y a quelques semaines, à travers une question orale – 18 personnes sur 10 000 ;
- la collaboration avec les MIRE, avec 10 % d'échanges au lieu de bien davantage, et vous en espérez 75 % ;
- sans compter des attentes fortes sur des formations aux métiers en pénurie.

Il y a donc, si on lit tous ces éléments, une espèce d'effet ciseaux : moyens en baisse, attentes en hausse.

Monsieur le Ministre, allez-vous nous rassurer ou nous inquiéter ?

M. le Président. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, ce lundi, l'administratrice générale disait : « On ne va pas faire de football panique ».

Toutefois, même si c'est la période, il faut bien dire qu'il s'agit un peu de cela, puisque c'est, comme M. Drèze vient de l'indiquer, pas moins de

600 personnes qui, d'ici cinq ans, ne travailleront plus au FOREm. Six cents personnes en moins, même si la structure en comporte beaucoup d'autres au niveau de son personnel, c'est énorme, au regard des besoins et des nécessités, puisque nous avons quelque 200 000 demandeurs d'emploi.

Mes questions seront relativement simples. Je ne vais pas répéter ce que M. Drèze a dit. La situation est inquiétante, les témoins sont au rouge.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire pour permettre au FOREm de jouer son rôle, ses rôles, avec autant de personnel en moins dans cinq ans à peine ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Messieurs les députés, pas de football panique, d'autant que la plupart de ces mesures ne sont pas nouvelles et que, en politique ou quand on gère une structure comme le FOREm, il faut pouvoir anticiper.

D'abord, il va aussi y avoir une concentration sur les missions du FOREm, je le rappelle depuis mes prises de fonctions. L'ADN du FOREm, c'est la formation et l'emploi. Nous avons aussi des projets de digitalisation et donc un *matching* avec les entreprises et les demandeurs d'emploi, une plateforme mise en place il y a quelques semaines. Toute une série d'outils digitaux permettront d'être encore plus efficaces. Je rappelle que c'est un plan, un *phasing out*, sur cinq ans, il n'y a pas de licenciement sec prévu, mais le non-remplacement de 60 personnes sur 100. Je rappelle simplement que l'on pouvait anticiper le plan Marshall. Les 290 emplois étaient à durée déterminée, c'était très clair. Quand je suis arrivé en fonction, il n'y avait aucun plan de ressources humaines. Avec la commissaire du Gouvernement, nous avons mis un réel plan de gestion des ressources humaines au niveau du FOREm.

Concernant les PTP, ce n'est pas une mesure que ce Gouvernement a prise, c'est une mesure qui date de juillet 2017, donc les emplois liés au PTP sont liés au gouvernement précédent.

Concernant le Fonds social européen, il est vrai qu'il n'y a pas de garantie de pouvoir bénéficier des aides au-delà de 2020. Cela touche 76 personnes.

Ensuite, il y a la réforme APE. M. Drèze a raison, le FOREm a optimalisé les réductions de cotisation puisqu'elle a fait bénéficier 247 personnes de réduction de cotisations, mais cela concerne 76 équivalents temps plein. Il est clair que les 600 personnes, 500 équivalents en plein, les chiffres donnés par l'administratrice générale sont corrects, 290 plan Marshall limité dans le temps, 56 PTP, 76 Fonds sociaux européens et 76 APE.

Je l'ai dit, nous avons un véritable plan de ressources et de gestion des ressources humaines qui ne va pas affecter ni quantitativement ni qualitativement les missions du FOREm.

Il y a juste un élément que je ne peux pas partager avec l'administratrice générale, à savoir quand elle évoque les conseillers et les formateurs. J'ai demandé explicitement à l'administratrice générale et au FOREm de sacraliser les fonctions de conseillers et de formateurs. À l'une des premières rencontres avec l'administratrice générale, cela a aussi était très clair, et elle ne m'a pas parlé d'une demande de conseillers supplémentaires étant donné que le nombre de demandeurs d'emploi diminue de trimestre en trimestre. Le comité de gestion a confirmé que les formateurs et conseillers seraient sacralisés.

Dire cela n'est pas conforme aux décisions des organes de gestion – c'est le seul bémol que je relève –, mais par rapport au personnel – il y a du personnel de support, personnel managérial, on fera le point sur tout cela – concernant les formateurs et les conseillers, ces postes seront sacralisés. Cela veut dire que, quand je dis que 60 personnes sur 100 qui ne seront pas remplacées, systématiquement les formateurs et les conseillers le seront.

Je veux donc être positif, car nous avons un personnel de qualité au niveau du FOREm, mais il y a un recentrage sur les missions de base qui sont l'emploi et la formation.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). **-** Le propos est cohérent et nous serions fort intéressés, si possible, de pouvoir disposer de votre plan des ressources humaines, car nous ne parlons pas de rien, nous parlons de 600 personnes sur près de 4 800, c'est quand même un effectif significatif. Si – et j'en suis heureux – on dispense les pôles conseillers formateurs de l'opération, cela veut dire que les autres ont une démission proportionnelle encore plus importante, avec des éléments qui ne sont pas de première ligne comme le dossier unique qui est un dossier technique qui doit absolument aboutir. Nous partageons la frustration à cet égard : ce dossier unique partagé existe en Flandre depuis 2012 et en Wallonie, le fait de l'attendre pose des problèmes dans les partenariats avec les MIRE, les SISP, les agences locales pour l'emploi, et cetera.

C'est un dossier très sérieux sur lequel il faudra rester vigilant.

M. le Président. **-** La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - J'ai bien entendu M. le Ministre. J'ai noté quelques mots : sacraliser, optimaliser,

robotiser, digitaliser, déshumaniser, licencier, mais ce ne sera pas sec. Vous allez encore m'en vouloir, Monsieur le Ministre, vous allez trouver que je suis caricatural, mais c'est quand même un comble, parce qu'en termes de compensation – le mot compenser, je ne l'ai pas entendu – une stratégie, nous serions effectivement intéressés, et là, je rejoins M. Drèze, car 600 personnes sur 4 800, le pourcentage est effectivement un pourcentage énorme, vous en conviendrez.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Caricatural, non. Incompétent en termes de gestion de ressources humaines oui, Monsieur Legasse. À un moment donné, quand on a une structure de 4 600 personnes on peut, avec la digitalisation, en se reconcentrant sur ses missions, avec un nombre de demandeurs d'emploi qui diminue comme celui-là, ont peut assumer les choses. J'assume aussi des décisions prises, et cela vous ne l'avez peut-être pas entendu, par le précédent gouvernement : FSE, PTP, plan Marshall, ce n'est pas moi qui l'ai décidé.

À un moment donné, je veux bien assumer beaucoup de choses. J'assume qu'aujourd'hui le FOREm est capable de faire avec moins tout aussi bien, si pas mieux.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président, j'attends de voir d'ici un an si nous savons faire plus avec moins d'une manière efficace.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je ne sais pas à qui s'adressait le compliment d'incompétence, mais n'oublions pas qu'il y a des familles, des personnes derrière ces emplois, alors assumer des pertes d'emplois, ce n'est pas très sympathique quoi qu'il en soit.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENQUET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE NOUVEAU PLAN FORMATION-INSERTION »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'IMPACT DES MESURES DU PLAN EMPLOI SUR LA REMISE EFFECTIVE À L'EMPLOI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Henquet, sur « le nouveau plan Formation-Insertion » ;
- de M. Evrard, sur « l'impact des mesures du plan Emploi sur la remise effective à l'emploi ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, nous connaissons tous le problème des chiffres de l'emploi en Wallonie, 12 % de chômage, 62 % de taux de mise à l'emploi, alors que l'Europe exige pour 2020 que nous soyons à 72 %, soit créer pratiquement 200 000 emplois. Par rapport à cette problématique, vous avez publié, lundi, 12 mesures très fortes pour essayer de booster l'emploi. J'aurais voulu savoir quelle est la philosophie générale qui a sous-tendu votre réflexion pour déterminer ces 12 mesures.

Je pointerai ensuite trois autres mesures.

Les PFI, vous avez décidé de les changer, de les moderniser. Quel était l'écueil majeur que vous reprochiez aux anciens PFI ? Quelles mesures allez-vous prendre pour le moderniser ?

Concernant les Mardis de l'emploi qui concernent les jeunes, ce projet a été lancé en mars 2018. Avez-vous pu faire une évaluation aujourd'hui ? Quelles sont les améliorations à y apporter, s'il en faut ?

Enfin, je voudrais revenir sur une dernière mesure, mais je ne sais plus laquelle. Ces deux questions me suffiront.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, chacun conviendra que la reprise économique est aujourd'hui une réalité. Même si elle est parfois timide, elle est pourtant bien là. Le facteur limitant à cette croissance